



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°30-2019-124

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2019

# Sommaire

## **DDTM du Gard**

30-2019-07-26-002 - Arrêté portant mise en demeure de réaliser des mesures d'urgence suite à une situation de danger imminent dans un logement situé 18T rue de Saint-Gilles sur la commune de Nîmes, 1er étage à gauche - Code INVAR 3001890263283 (2 pages)

Page 3

DDTM du Gard

30-2019-07-26-002

Arrêté portant mise en demeure de réaliser des mesures d'urgence suite à une situation de danger imminent dans un logement situé 18T rue de Saint-Gilles sur la commune de Nîmes, 1er étage à gauche - Code INVAR 3001890263283



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le **26 JUIL. 2019**

Service Habitat et Construction  
Unité CSS

Réf. :

Affaire suivie par : David Vrignaud

Tél : 04.66.62.64.68

Courriel : david.vrignaud@gard.gouv.fr

## ARRETE N°

**Portant mise en demeure de réaliser des mesures d'urgence  
suite à une situation de danger imminent dans un logement situé  
18T rue de Saint-Gilles sur la commune de Nîmes, 1<sup>er</sup> étage à gauche  
Code INVAR 3001890263283**

**Le préfet du Gard  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

**Vu** le Code de la Santé Publique, notamment son article L 1311-4 ;

**Vu** le Règlement Sanitaire Départemental et plus particulièrement son article 51 ;

**Vu** le rapport d'enquête établi par l'inspecteur de salubrité du service prévention des risques de la ville de NIMES agissant en qualité de service communal d'hygiène et de santé en date du 24 juillet 2018, rapport faisant état du risque d'électrification, voire d'électrocution ainsi qu'un risque incendie en raison d'une installation électrique dangereuse constatée dans un logement situé 18T rue de Saint-Gilles (1<sup>er</sup> étage à gauche) appartenant à Madame Dagonia Anne Geneviève, 9 rue Henri Barbusse 30000 Nîmes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 30-2019-03-12-012 du 12 mars 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à monsieur André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer du Gard ;

**Vu** la décision du directeur départemental des territoires et de la mer du Gard n°2019-AH-AG01 du 18 mars 2019 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

**Considérant** qu'il ressort du rapport de l'inspecteur de salubrité que les risques d'électrifications voire d'incendie du fait de l'installation électrique dangereuse présente un danger sanitaire,

**Considérant** que cette situation présente un danger grave et imminent pour la santé des occupants de l'immeuble et nécessite une intervention urgente afin d'écartier tout risque d'électrisation, voire d'électrocution et d'incendie,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture.

## ARRETE

### Article 1 :

**Dans un délai de 8 jours** à compter de la notification du présent arrêté, Madame Dagonia Anne Geneviève, domiciliée 9 rue Henri Barbusse 30000 Nîmes, propriétaire du logement situé au 18T rue de Saint-Gilles à Nîmes - 1er étage à gauche – code invar 3001890263283 - et loué par le cabinet L'Antenne, est mise en demeure de procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique qui présente des risques d'électrisation voire d'électrocution et d'incendie

### Article 2 :

En cas de non-exécution des mesures prescrites dans le délai imparti à compter de la notification de la présente mise en demeure, le maire de Nîmes, ou à défaut le préfet, procédera à leur exécution d'office aux frais du propriétaire mentionné dans l'article 1, sans autre mise en demeure préalable. La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

### Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire mentionné à l'article 1. Il sera transmis à Monsieur le maire de NIMES. Il sera également affiché à la mairie de NIMES, ainsi que sur la façade de l'immeuble.

### Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif sis 16, avenue Feuchères CS 88010 - 30941 NÎMES cedex 09, dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le maire de NIMES, le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard, les agents de police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui prendra effet à compter de sa notification.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires  
et de la mer,  
Le chef du service habitat et construction

David Vrignaud